



Numéro d'Abonné

Identification de l'abonné

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_

Adresse de résidence à l'étranger à laquelle vous souhaitez recevoir votre courrier \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Téléphone portable <sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_ Opérateur : \_\_\_\_\_ Téléphone professionnel \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-mail <sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

(1) Numéro de téléphone portable sur lequel vous souhaitez recevoir vos alertes SMS - (2) Adresse électronique sur laquelle vous souhaitez recevoir vos alertes E-mail

Pièce d'identité <sup>(3)</sup> :  C.I.N.  Passeport  Carte de résident N° \_\_\_\_\_ Délivrée le \_\_\_\_\_

(3) Photocopie à fournir

Afin de nous permettre de vous authentifier de la manière la plus sécurisée lors de vos appels vers le service clientèle BMCE net, l'une de ces questions vous sera posée. Les réponses à ces questions obligatoires sont connues uniquement de vous et du service clientèle BMCE net.

Question secrète 1 : Quel est le prénom de votre père ? Réponse 1 \_\_\_\_\_

Question secrète 2 : Quel est votre lieu de naissance ? Réponse 2 \_\_\_\_\_

Question secrète 3 : Quel est le nom de jeune fille de votre mère ? Réponse 3 \_\_\_\_\_

Comptes bancaires BMCE BANK

Agence BMCE BANK \_\_\_\_\_

Compte Principal N° 0 | 1 | 1 | \_\_\_\_\_ | 0 | 0 | 0 | 0 | \_\_\_\_\_

Compte rattaché N° 1 0 | 1 | 1 | \_\_\_\_\_ | 0 | 0 | 0 | 0 | \_\_\_\_\_

Compte rattaché N° 2 0 | 1 | 1 | \_\_\_\_\_ | 0 | 0 | 0 | 0 | \_\_\_\_\_

Cadre réservé à la BMCE BANK à l'étranger  
Nom du chargé de clientèle

Cadre réservé à la BMCE BANK au Maroc  
Nom du chargé de clientèle

Racine du chargé de clientèle

Signature et cachet

Signature et cachet

Type d'abonnement <sup>(4)</sup>



Accès web et alertes E-mail illimités  25 DHS. H.T.

Services optionnels 5 Alertes SMS  17,50 DHS. H.T.

10 Alertes SMS  35 DHS. H.T.

Montant mensuel à prélever \_\_\_\_\_ DHS. H.T.

(4) Tous les services sont facturés mensuellement

Communication du code d'accès <sup>(5)</sup>

Pour la communication du code d'accès, je déclare opter pour le moyen suivant :

Mail  SMS

A cet effet, je m'engage à modifier le code susvisé une fois reçu par le moyen choisi et déclare désengager la responsabilité de BMCE BANK quant à sa conservation qui m'incombe à titre exclusivement personnel.

(5) Uniquement pour les abonnés ayant la formule d'abonnement NAVIGO WEB

Autorisation de prélèvement

J'autorise BMCE BANK à prélever toutes sommes au titre du présent contrat par prélèvement automatique mensuel sur mon compte bancaire principal BMCE BANK.

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. Je reconnais par ailleurs avoir pris connaissance des conditions d'abonnement figurant dans le présent bulletin et des conditions générales d'abonnement présentées au verso que j'accepte dans leur intégralité et sans réserve.

, le \_\_\_\_\_

Signature du client

Programmation des alertes

5 Alertes SMS

2 Alertes solde

Le \_\_\_\_\_ de chaque mois Heure <sup>(\*)</sup> \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ de chaque mois Heure <sup>(\*)</sup> \_\_\_\_\_

Comptes  Principal  Rattaché 1  Rattaché 2

2 Alertes Opération  Débit Mt \_\_\_\_\_  Crédit Mt \_\_\_\_\_

(Mt : Montant)

Heure \_\_\_\_\_ Comptes  Principal  Rattaché 1  Rattaché 2

1 Alerte Seuil  Au dessus  En dessous Solde \_\_\_\_\_

Débit  Crédit Heure \_\_\_\_\_ Comptes  Principal  Rattaché 1  Rattaché 2

10 Alertes SMS

4 Alertes solde hebdomadaires

Jour :  Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi  Samedi  Dimanche

Heure <sup>(\*)</sup> \_\_\_\_\_ Comptes  Principal  Rattaché 1  Rattaché 2

4 Alertes Opération  Débit Mt \_\_\_\_\_  Crédit Mt \_\_\_\_\_

(Mt : Montant)

Heure \_\_\_\_\_ Comptes  Principal  Rattaché 1  Rattaché 2

2 Alertes Seuil  Au dessus Solde \_\_\_\_\_  Eu dessous Solde \_\_\_\_\_

Débit  Crédit Heure \_\_\_\_\_ Comptes  Principal  Rattaché 1  Rattaché 2

Alertes E-mail illimitées

Alertes solde

Jour :  Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi  Samedi  Dimanche

Heure <sup>(\*)</sup> \_\_\_\_\_ Comptes  Principal  Rattaché 1  Rattaché 2

Alertes Opération  Débit Mt \_\_\_\_\_  Crédit Mt \_\_\_\_\_

(Mt : Montant)

Heure \_\_\_\_\_ Comptes  Principal  Rattaché 1  Rattaché 2

Alertes Seuil  Au dessus Solde \_\_\_\_\_  Eu dessous Solde \_\_\_\_\_

Débit  Crédit Heure \_\_\_\_\_ Comptes  Principal  Rattaché 1  Rattaché 2

(\*) Réception des alertes de 10h à 23h30

# Conditions générales d'accès aux services du portail "BMCEnet Jaliya"

## ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales d'accès (les "Conditions Générales") annexées au bulletin d'adhésion ("le Bulletin d'Adhésion") dont elles font partie intégrante, définissent les conditions dans lesquelles BMCE Bank donne accès à son client ("l'Abonné") qui les accepte, aux services du portail télématique BMCEnet (BMCEnet) choisis par l'Abonné par le biais d'un téléphone portable de norme GSM ou GPRS ou d'un ordinateur connecté à l'Internet appelé (le "Terminal de Connexion").

BMCE Bank commercialise sur le portail BMCEnet des services télématiques bancaires, financiers et commerciaux ou autres (les "Services") accessibles sur le réseau de télécommunication fixe ou mobile disponible au Maroc et à l'étranger (le "Territoire"), incluant en fonction de l'offre choisie par l'Abonné, l'accès à des fonctionnalités informationnelles. Ces services sont gérés par la plate-forme multi canal BMCEnet (la "Plate-forme") d'accès aux Services disponibles sur le portail BMCEnet.

L'accès aux Services est assuré par les réseaux de télécommunications fixes et/ou mobiles (les "Réseaux") mis à la disposition des Abonnés par des opérateurs de réseaux indépendants de premier plan spécifiés dans le Bulletin d'adhésion (les "Opérateurs de Réseaux").

## ARTICLE 2 : FORMULES ET SERVICES ACCESSIBLES

Pour souscrire un Abonnement, le client doit fournir à BMCE Bank les informations demandées par son chargé de clientèle.

BMCE BANK offre à ses clients une formule d'abonnement regroupant une variété de services détaillés dans le Bulletin d'adhésion.

BMCE Bank se réserve le droit d'apporter au portail BMCEnet toutes les évolutions et adaptations qui lui paraissent nécessaires pour améliorer et/ou rationaliser l'offre de Services. Ainsi, d'autres Services qui ne seraient pas opérationnels au moment de l'inscription de l'Abonné pourront progressivement être mis à sa disposition et certains Services pourront être retirés de la formule proposée à l'Abonné.

Tout retrait d'un ou plusieurs Services de la Formule sera notifié par tous moyens à l'Abonné, au plus tard 30 jours avant le retrait d'undes Service(s) concerné(s).

BMCE Bank fera ses meilleurs efforts pour proposer de nouveaux Services en remplacement des Services retirés, si possible de nature et de contenu comparables.

Aussi, le retrait d'un ou plusieurs Services n'ouvrira pas droit au profit de l'Abonné de mettre fin de manière anticipée à son Abonnement, ni à une indemnisation, réduction de prix ou à une quelconque modification des stipulations de l'Abonnement.

## ARTICLE 3 : INSCRIPTION DES COMPTES

L'Abonné détermine le(s) compte(s) bancaire(s) BMCE Bank qu'il souhaite inscrire aux services de BMCEnet et parmi ces derniers, le compte principal qui est le compte de facturation renseigné sur le bulletin d'adhésion.

Sur ce compte de facturation, seront prélevées par BMCE Bank toutes sommes dues au titre de l'Abonnement, ce qui est expressément accepté par l'Abonné qui s'engage à maintenir son compte dûment alimenté à l'effet d'opérer lesdits prélèvements.

Par ailleurs, toutes sommes, frais ou commissions dus par l'Abonné aux Opérateurs de Réseaux au titre de l'utilisation des Services seront facturés directement à l'Abonné par les Opérateurs de Réseaux.

L'Abonné ne peut inscrire aux services de BMCEnet que le ou les comptes ouvert(s) en son nom ou au nom de tiers et fonctionnant sous sa seule et entière responsabilité.

Etant précisé que l'Abonné s'engage expressément et irrévocablement à notifier par écrit, sans délais, à BMCE BANK, toute modification intervenue dans ses pouvoirs de gestion de tout compte ouvert au nom de tiers et inscrits sur sa demande aux services BMCEnet.

BMCE BANK ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaut de notification, sans délais, par l'Abonné de toute modification intervenue dans lesdits pouvoirs.

Etant entendu que toute modification de pouvoirs, dûment notifiée à BMCE Bank, mettant fin aux pouvoirs de gestion de l'Abonné, entraîne de plein droit la résiliation de l'abonnement au titre du compte concerné. De même, la BMCE Bank conserve la faculté de résilier purement et simplement cet abonnement sans formalité, dans le cas où il ne subsisterait après la résiliation intervenant suite à la modification des pouvoirs susvisés que des comptes sur lesquels le prélèvement BMCE Bank au titre des présentes ne peut s'opérer.

## ARTICLE 4 : AUTHENTIFICATION DE L'ABONNE

### 4.1 AUTHENTIFICATION

Pour se connecter à BMCEnet, il suffit à l'Abonné de s'authentifier par son numéro d'abonné et par son mot de passe, ce qui est expressément accepté par l'Abonné.

Le numéro d'abonné figure sur le bulletin d'adhésion pour les abonnements faits au Maroc. Pour les abonnements faits à partir d'un fichier téléchargé depuis l'étranger, le numéro d'abonné est attribué par le Service Clientèle BMCEnet puis envoyé à l'Abonné par e-mail ou par courrier normal.

Le mot de passe est envoyé séparément à l'abonné par e-mail et /ou SMS, conformément au choix de ce dernier précisé au Bulletin d'Adhésion. A cet effet, l'Abonné s'engage à modifier le mot de passe susvisé une fois reçu par le moyen choisi et déclare désengager la responsabilité de la BMCE Bank quant à sa conservation qui lui incombe à titre exclusivement personnel.

### 4.2 GESTION DU MOT DE PASSE

Il est recommandé à l'Abonné, par mesure de sécurité, de modifier fréquemment son mot de passe. Le mot de passe modifié n'est connu que de l'Abonné.

En cas d'oubli du mot de passe, l'Abonné pourra obtenir un nouveau mot de passe après authentification en contactant le service clientèle BMCEnet (N° appel + 212 63 72 72 00 ou +212 22 27 28 28) du lundi au vendredi de 08 heures 30 mn à 18 heures 30 mn hors jours fériés, au coût de la communication sur le réseau.

BMCE Bank est habilitée à donner suite aux requêtes et aux informations qui transitent par sa Plate-forme dès que l'Abonné est régulièrement authentifié.

L'Abonné assume seul les risques de la manipulation et/ou de l'utilisation de son terminal de connexion par des tiers autorisés ou non.

Toutes les opérations effectuées par l'intermédiaire de BMCEnet et ayant fait l'objet d'une authentification, sont considérées comme effectuées par l'Abonné lui-même et le lient indiduellement.

L'authentification de l'Abonné étant assurée par l'usage de clés informatiques, l'exécution des requêtes se fera sans vérification d'une pièce d'identité et/ou vérification de sa signature, ce que l'Abonné accepte expressément et s'engage à ne pas contester. Aussi, lorsque la législation ou la réglementation exigent la signature d'un écrit, ou prévoient et/ou attribuent des conséquences à l'absence d'une telle signature, l'Abonné accepte expressément par les présentes le principe que cette exigence est intégralement satisfaite par le mécanisme d'authentification de l'Abonné mis en œuvre par BMCE Bank et décrit ci-dessus.

## ARTICLE 5 : RECONNAISSANCE DES DONNÉES ET ORDRES ÉLECTRONIQUES

Les messages de données électroniques enregistrés par la Plate-forme se substituent à l'information sous sa forme écrite.

L'Abonné reconnaît que la validité, la force probante, l'effet juridique ou la force exécutoire d'une information ou d'une requête transitant par la Plate-forme ne peuvent être déniés à BMCE Bank aux seuls motifs que cette information ou cette requête n'existe, dans sa forme originale, que sous forme de messages électroniques de données.

En cas d'erreur dans le traitement des informations et/ou des requêtes, l'Abonné pourra prendre contact avec le Service Clientèle BMCEnet pour demander toute rectification requise. Les relevés d'opérations, soldes, communiqués au titre de l'Abonnement le sont sous réserve des opérations en cours de comptabilisation et à titre purement indicatif.

L'Abonné demeure donc tenu de contrôler les relevés de comptes périodiques adressés par sa banque par courrier qui seuls font foi.

L'Abonné disposera d'un délai d'un mois à compter de la réception des relevés pour les contester auprès des Fournisseurs de Services et aucune réclamation les concernant ne sera recevable après l'expiration de ce délai.

BMCE Bank mettra en place, en cas de litige avec l'Abonné, les procédures de restitution sur support papier des messages dont la forme originale est un message électronique de données enregistré par la Plate-forme.

## ARTICLE 6 : MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES OPERATIONS

Les requêtes dûment authentifiées émises par l'Abonné sont considérées comme des demandes d'exécution d'opérations par la Plate-forme. BMCE Bank, après instruction de la requête, procédera au traitement approprié.

## ARTICLE 7 : SUSPENSION VOLONTAIRE DE SERVICES

L'Abonné peut demander, notamment en cas de perte, vol, ou motifs personnels, la suspension de l'accès à BMCEnet. Cette demande doit être adressée par téléphone au Service Clientèle BMCEnet aux numéros (+212 63 72 72 00 ou +212 22 27 28 28) du lundi au vendredi de 08 heures 30 mn à 18 heures 30 mn hors fins de semaine et jours fériés, au coût de la communication sur le Réseau. Cette demande doit impérativement être confirmée par un fax adressé au service clientèle BMCEnet au +212 22 48 44 29.

Après avoir procédé à l'authentification de l'Abonné, le Service Clientèle pourra suspendre l'accès aux Services et à la demande de l'Abonné, le rétablir.

Par ailleurs, BMCE Bank peut suspendre sur sa propre initiative l'accès à BMCEnet si elle relève des faits laissant présumer l'utilisation frauduleuse ou la tentative d'utilisation frauduleuse des Services et en informe immédiatement l'Abonné par courrier postal, ce à quoi l'Abonné autorise d'ores et déjà la BMCE Bank.

En cas de suspension volontaire de l'accès aux Services par l'Abonné, l'Abonnement sera interrompu et le montant correspondant à l'abonnement du mois en cours devra être payé par lui.

## ARTICLE 8 : TARIFICATION ET PAIEMENT

### 8.1 FACTURATION

La période de facturation (la "Période de Facturation") commence le 1er jour de chaque mois calendaire et s'achève le dernier jour dudit mois.

Si l'abonnement a eu lieu avant le 15 du mois, l'accès à BMCEnet est activé à l'abonné et donnera lieu à une facturation du mois en cours, ce qui est expressément accepté par lui.

Si l'abonnement a lieu après le 15 du mois, l'accès à BMCEnet ne sera activé que le 1er du mois suivant. Le client ne sera ainsi prélevé que sur le mois suivant, ce qui est également accepté par lui.

### 8.2 TARIFICATION

Les tarifs de l'abonnement et des services optionnels sont précisés à l'Abonné lors de son Abonnement et seront indiqués sur le Bulletin d'adhésion. Toute modification des tarifs ou des modalités de paiement sera précisée à l'Abonné par courrier postal.

### 8.3 PAIEMENT

L'Abonné se charge personnellement du règlement des frais de communications dont le coût lui est directement facturé par l'Opérateur de Réseau Internet local ou à l'étranger et pour lequel BMCE Bank n'assume aucune responsabilité.

L'Abonné s'engage à payer son abonnement par prélèvement automatique, et autorise expressément et irrévocablement BMCE Bank à prélever le montant de cet abonnement, sur le compte bancaire principal BMCE Bank indiqué au Bulletin d'adhésion, et s'engage à maintenir ledit compte dûment et régulièrement approvisionné à cet effet.

### 8.4 CONTESTATIONS

Toute contestation éventuelle en rapport avec un prélèvement effectué par BMCE Bank devra être notifiée par l'Abonné à son agence BMCE Bank par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Abonné dispose d'un délai d'un mois à compter de la date du prélèvement sur son compte pour contester, le cas échéant, le prélèvement effectué par BMCE Bank. Passé ce délai, BMCE Bank considère le prélèvement comme étant confirmé et toute contestation à ce sujet sera nulle et non avenue, ce que l'Abonné accepte expressément.

Les contestations régulièrement formulées par l'Abonné seront traitées par BMCE Bank.

Après traitement de la demande de l'Abonné, tout montant indûment prélevé, le cas échéant, sera, dans l'ordre de priorité( i ) demandé sur toute somme due par l'Abonné à BMCE Bank, ou ( ii ) remboursé à l'Abonné par chèque ou virement bancaire.

## ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

BMCE Bank ne peut être considérée comme défaillante dans l'exécution de ses obligations découlant de l'Abonnement et/ou des présentes Conditions Générales si cette défaillance est due à un événement extérieur, insurmontable et irrésistible et dans toutes les circonstances tels que notamment et sans que cette liste soit limitative : catastrophe naturelle, incendie, tremblement de terre, tempête, dégat des eaux, décisions gouvernementale ou législative, défaillance du réseau public d'électricité, absence, défaut ou blocage des moyens de transport et d'approvisionnement et/ou de transmission des réseaux de télécommunication, interruptions de Réseau, interruption de fourniture de Services pour quelque cause que ce soit.

En cas de survenance d'un défaut ou d'une interruption de Services affectant l'accès et l'utilisation de BMCEnet par l'Abonné, ce dernier devra informer sans délai le Service Clientèle BMCEnet du défaut constaté par téléphone au service clientèle au +212 22 27 28 28 ou +212 63 72 72 00, ou par E-mail à info@bmccenet.ma et devra faire ses meilleurs efforts pour limiter l'incidence de l'événement sur l'exécution de l'abonnement et des conditions générales.

## ARTICLE 10 : RESPONSABILITE DE BMCE BANK

BMCE Bank s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer le fonctionnement normal de BMCEnet, la bonne transmission des requêtes de l'Abonné, la confidentialité et la sécurité des informations et requêtes transitant par la Plate-forme. BMCE Bank ne peut être tenue pour responsable de tout dommage provenant du non respect par l'Abonné des Conditions Générales et/ou du mode d'utilisation des Services.

De même, BMCE Bank ne peut être tenue responsable des conséquences de l'utilisation des Services par tout tiers autorisé ou non.

BMCE Bank ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout dommage directement ou indirectement subi et/ou causé par l'Abonné ou par tout tiers du fait :

- (i) l'abus de défaut, panne, mauvaise utilisation, perte, détérioration, ou encore défaut de conformité aux normes (réglées dans le Guide de l'utilisateur du terminal de connexion utilisé par l'Abonné pour accéder à BMCEnet ou de la carte SIM du téléphone portable de l'Abonné)
- (ii) - de l'indisponibilité temporaire ou permanente de BMCEnet ou de l'un quelconque des Services du fait d'un défaut ou d'une panne de fonctionnement des Réseaux utilisés par l'Abonné pour accéder à BMCEnet.
- (iii) - de l'indisponibilité temporaire ou permanente de BMCEnet du fait d'une connexion en dehors du Territoire sur un réseau de télécommunication différent de celui proposé par l'Opérateur de Réseau.

## ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES

BMCE Bank et l'Abonné considèrent comme strictement confidentielles toutes les informations et/ou requêtes transitant par la Plate-forme.

Ces informations et/ou requêtes ne pourront être utilisées à d'autres fins que celles prévues par BMCE Bank et l'Abonné au titre de l'Abonnement et des présentes Conditions Générales.

Toutefois, ces informations et/ou requêtes sont réputées ne pas contenir d'informations confidentielles dès lors qu'elles appartiennent au domaine public, sauf si elles sont divulguées sans autorisation à un tiers par l'une ou l'autre des parties aux présentes.

Etant expressément entendu que si BMCE Bank s'adresse à un tiers pour la réalisation de tout ou partie de ses obligations, elle veillera à faire respecter par ledit tiers la stricte confidentialité des informations et/ou requêtes dont il aura connaissance.

Pour protéger le caractère confidentiel de ses données financières, l'Abonné est invité à prendre les dispositions adéquates pour prévenir la mémorisation des données consultées ou pour procéder à l'effacement de celles-ci une fois la consultation terminée. Il demeure seul responsable de la protection de ses données.

Si BMCE Bank suspecte une contamination de messages reçus de l'Abonné, elle se réserve le droit de suspendre l'accès à la Plate-forme et aux Services et d'en aviser l'Abonné sans délais, par courrier recommandé ce à quoi il autorise d'ores et déjà la BMCE Bank.

## ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES

BMCE Bank pourra, dans les limites des dispositions légales et réglementaires applicables, faire tout usage des informations nominatives recueillies dans le cadre de l'Abonnement et des présentes Conditions Générales.

L'Abonné autorise expressément BMCE Bank à communiquer aux entreprises auxquelles elle pourrait sous-traiter certains travaux les données nécessaires à l'exécution de ceux-ci.

## ARTICLE 13 : DUREE DE L'ABONNEMENT- RESILIATION

Le présent contrat prend effet à compter de la date de signature du Bulletin d'adhésion par l'Abonné.

### 13.1 DUREE DE L'ABONNEMENT

L'Abonnement à BMCEnet est conclu pour une durée d'un mois prenant effet à compter de la première date d'activation du compte de l'Abonné.

Sauf dénonciation effectuée par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception 15 jours au moins avant la date de son échéance normale, l'Abonnement se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives d'un mois dans les termes des présentes Conditions Générales.

### 13.2 RESILIATION

BMCE Bank pourra suspendre et/ou résilier l'Abonnement, sans délai, en cas de manquement de l'Abonné à l'une quelconque de ses obligations contractuelles.

BMCE Bank pourra également à tout moment prononcer la résiliation de l'Abonnement, sans aucun frais ou indemnité de quelque nature qu'il soit, en cas de force majeure et d'une façon générale en cas de survenance de tout événement indépendant de sa volonté ayant pour effet d'affecter durablement ou de manière substantielle l'intérêt économique et/ou la rentabilité de l'Abonnement pour BMCE Bank, y compris les incidents ayant un caractère technique, s'il ne peuvent être réparés ou si leur réparation n'est économiquement pas concevable.

En cas de résiliation à l'initiative de BMCE Bank, l'Abonnement sera réputé résilié 48 heures après l'envoi de la notification, sans préjudice de la suspension immédiate de l'accès à BMCEnet. Toute résiliation entraîne suspension de l'accès à BMCEnet.

## ARTICLE 14 : LITIGES ET LOI APPLICABLE

Le présent contrat d'Abonnement est régi par le droit marocain. Toute contestation, litige, ou difficulté d'interprétation seront soumis à la compétence des tribunaux de Casablanca.

## ARTICLE 15 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des clauses et conditions des présentes, les parties font élection de domicile à leurs adresses respectives indiquées au Bulletin d'adhésion ou tous les actes de procédure pourront leur être valablement signifiés.